

## Vers deux demi-Écoles européennes ou vers deux Écoles semi-européennes ?

○ **L'Europe s'élargit.** Et plus elle s'élargit, plus il devient clair que le Luxembourg est mal préparé pour offrir des structures adéquates et honorer ses obligations de pays d'accueil. De façon récurrente, les infrastructures nécessaires au fonctionnement des institutions européennes et au bien-être de leur personnel :

- a) n'arrivent jamais à temps, d'où l'obligation de recourir à des solutions intermédiaires, et
- b) une fois créées, génèrent de nouveaux problèmes qui demandent à leur tour des solutions.

○ **L'École européenne** est surpeuplée. Une deuxième entité s'avère donc nécessaire.

Or, l'État luxembourgeois ne s'estime pas capable de trouver un **terrain** adéquat à une distance fonctionnelle par rapport au lieu d'affectation des parents qui, en grande majorité, travaillent sur le plateau du Kirchberg. Ce dernier, du ressort du Fonds d'aménagement du Kirchberg (FUAK), organisme qui s'érige au dessus de l'État, est réservé à la spéculation immobilière et ne peut donc pas être sacrifié à des infrastructures d'enseignement ou sociales.

### ○ **École européenne II : le choix de Mamer**

L'État luxembourgeois se déclare incompétent pour délivrer des permis de construire et fait, à son tour, pression sur les communes, elles compétentes, pour qu'elles lui fournissent un terrain à construire. La Commune de Mamer (située à l'ouest de la Ville) finalement cède aux pressions et accepte d'héberger sur son territoire ces usagers gênants.

☛ Il faut être soit ignorant soit indifférent aux conditions de circulation à Luxembourg pour avoir fait un choix aussi malencontreux. Le transport, que ce soit par des moyens privés ou collectifs, va de pire en pire ; et ce phénomène n'est pas provisoire, il est structurel et programmé : il est lié à la politique des transports du gouvernement en place.

### ○ **La séparation verticale**

Comme pour aggraver les conséquences néfastes du choix imposé par les autorités luxembourgeoises, la direction de l'École européenne enfonce le clou : elle fait prendre, par une procédure contestable, une décision de séparation «verticale» de l'École ; en d'autres termes

- les 3 langues véhiculaires (EN, FR, DE) seront scindées entre les Écoles I et II,
- tandis que les sections linguistiques restantes seront affectées *soit* à ÉE I *soit* à ÉE II.

Les futurs élèves (de la maternelle jusqu'au Bac) passeront toute leur scolarité dans une des deux écoles, sans jamais rencontrer leurs camarades de classe des autres sections linguistiques.

☛ Du point de vue pratique, le choix «en soi mauvais» du site à Mamer aura des conséquences particulièrement graves pour les enfants en bas âge et pour leurs parents qui doivent normalement les accompagner : les conditions de circulation transformeront ce transport en corvée quotidienne dangereuse et propre à ruiner la vie professionnelle des parents. C'est dans cette mesure que les institutions - employeurs des parents sont *également* concernées et devraient être interpellées contre la séparation «verticale».

### ○ L'alternative : la séparation horizontale

Une séparation «horizontale» (maternelle et primaire à l'ÉE I, secondaire à l'ÉE II) atténue les problèmes qui découlent du choix de Mamer : du point de vue pédagogique, il est plus normal que les enfants de toutes les langues, toutes les nationalités et d'une tranche d'âge plus limitée ce trouvent dans la même enceinte scolaire.

Du point de vue des transports, les élèves du secondaire sont censés pouvoir prendre l'autobus pour se rendre à l'école. Le choix «Mamer» entraîne donc des conséquences moins graves pour eux que pour les enfants en bas âge, qui devraient être accompagnés par leurs parents dans un «parcours du combattant» quotidien.

La délégation syndicale (précurseur d'EPSU-CJ) soutient la séparation «horizontale» comme un pis aller, qui a, entre autres, l'avantage de préserver le caractère «communautaire» de l'École européenne.

### ○ L'attitude de la direction de l'École

Par une lettre de 4 pages diffusée aux parents, la direction de l'École a pris position à ce sujet ; dans tout sujet par nature complexe, il y a, bien entendu, des arguments pour et contre. Il n'en est rien. On attendrait d'une direction composée par des enseignants qu'elle fournisse aux enfants dont l'éducation leur a été confiée l'exemple de la pensée critique, plutôt que des argumentaires bon marché et de mauvaise foi. En effet, pour réfuter la solution horizontale, n'importe quel argument a été jugé bon par la direction, p.ex.,

- si les enfants passent toute leur scolarité dans la même enceinte scolaire, ils vont s'identifier avec «leur école» ; dans le cas contraire, cela «risque de faire augmenter les actes de vandalisme»...

Voilà donc, à tout le moins, une indication qui aide à retracer les causes profondes des actes de vandalisme ... ✓